

# CONSIGNES A LA COMMISSION D'INTERROGATION

## EP 2 – Phases 1, 2, 3.

**La vérification de la conformité du dossier est un préalable au déroulement de l'épreuve.**

La commission est composée de deux examinateurs : un professeur (ou un formateur) de la spécialité et un professionnel du secteur considéré.

### Lieu de l'épreuve

L'épreuve sera organisée dans un établissement de formation désigné par le service des examens.

### Déroulement

#### Phase 1 : 5 minutes maximum, 30 points

Après sa présentation et celle de l'entreprise, le candidat expose le contenu de sa fiche "suivi administratif du stock d'un produit". **Le candidat ne doit pas être interrompu.**

#### Phase 2 : 15 minutes maximum, 30 points

La commission propose une situation courante de communication-commercialisation en adéquation avec les activités logistiques, à choisir parmi les cinq situations proposées.

### Nota :

L'un des membres de la commission est soit l'émetteur, soit le récepteur.

La commission questionnera le candidat en tenant compte de la situation proposée et du contenu du dossier professionnel. Le candidat disposera de sa fiche technique de produit et/ou de sa fiche schématisée de repérage du cheminement d'un produit.

BEP Logistique et Commercialisation	1719d03
EP2 – Présentation des travaux liés au suivi administratif des stocks, à la communication et à la commercialisation	1/2

**Phase 3** : 5 à 10 minutes maximum, 40 points (dont 20 points pour l'évaluation du contenu et de la mise en forme du dossier)

Au travers des échanges, la commission devra s'assurer de la réalité de la pratique des outils informatiques et de communication du candidat.

### Evaluation

L'évaluation est formalisée sur la grille EP2 jointe en annexe.

### Matériel

La commission devra disposer :

- **de deux téléphones en relation, situés dans deux pièces séparées.**

En l'absence totale de dossier (parties administrative et technique) ou en cas d'absence de la partie administrative, la commission signifie au candidat qu'il ne peut être interrogé et que le diplôme ne sera pas délivré. La mention NV (non valide) sera portée dans la case "Total/100" de la grille récapitulative EP2.

En présence d'une partie administrative incomplète, le candidat est interrogé, il lui sera signifié de justifier de la réalité des P.F.E. pour, selon ses résultats, se voir ou non délivrer le diplôme.

En cas d'absence de la partie technique la note 0 sera attribuée à l'EP2.

En présence d'une partie technique incomplète :

- absence de la fiche n°2, attribuer la note 0 à l'évaluation de la fiche,
- absence de la fiche n°1 et/ou n°3 attribuer la note 0 à l'évaluation du dossier.

La commission d'interrogation complète la grille récapitulative EP2 et arrête la note qui sera proposée au Jury départemental.

BEP Logistique et Commercialisation	171yd03
EP2 – Présentation des travaux liés au suivi administratif des stocks, à la communication et à la commercialisation	2/2